

Contrat vert

Consciente de la nécessité de protéger l'environnement, la Régie des Saisies a souscrit à une offre d'électricité spécifiquement produite à partir de sources d'énergies renouvelables.

Cette souscription s'inscrit dans une suite logique d'actions de volonté de diminuer l'impact de ses activités sur l'environnement dont, la diminution des émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

Pour chaque kWh acheté dans le cadre du contrat Option Equilibre, EDF s'engage à " injecter " sur le réseau électrique national un kWh d'électricité produit à partir des propres sites d'énergies renouvelables d'EDF. Ainsi, EDF s'engage à injecter l'équivalent de la consommation électrique de la Régie sur le réseau EDF en énergies vertes.

Ce contrat concrétise l'engagement de la Régie des Saisies dans le développement des énergies renouvelables et la protection de l'environnement.

